



Règlement de scolarité du

DIPLOME UNIVERSITAIRE de DROIT FRANCAIS

- 1) Au titre de la réciprocité du DUDA, est organisé le Diplôme Universitaire de Droit Français (DUDF).
- 2) Le Diplôme Universitaire de Droit Français (DUDF) est strictement réservé aux étudiant.e.s en Droit de l'Université de Francfort ayant accompli un minimum d'un semestre d'études allemandes.
- 3) Le Diplôme Universitaire de Droit Français (DUDF) est un diplôme de l'Université Lumière Lyon 2 dont la promotion et la gestion administrative (inscriptions, organisation des cours et des examens) sont assurées par la partie allemande, la partie française ayant compétence en matière d'enseignement et de délivrance du diplôme.
- 4) Les enseignements sont dispensés en français par des enseignant.e.s de la Faculté de Droit et de Science Politique de l'Université Lumière Lyon 2. L'Université Lumière Lyon 2 prend à sa charge le coût du déplacement, l'Université de Francfort se chargeant de la réception et de l'hébergement des enseignant.e.s français.es.
- 5) Les étudiant.e.s sont inscrit.e.s après examen de leur dossier scolaire et universitaire et vérification de leur connaissance de la langue française.
- 6) Compte-tenu du système allemand d'accès aux études, l'inscription à ce diplôme est gratuite.
- 7) Organisation des études.

Le Diplôme Universitaire de Droit Français (DUDF) est organisé sur une année universitaire. Chaque matière est sanctionnée par un examen:

Premier semestre

- | | |
|-------------------------|-----------|
| - Introduction au droit | 10 heures |
| - Droit civil | 10 heures |
| - Droit constitutionnel | 10 heures |

Deuxième semestre

- Droit des obligations 10 heures
- Droit commercial 10 heures
- Droit des libertés 10 heures
- Mémoire de fin de diplôme

8) Contrôle des connaissances :

L'assiduité à l'ensemble des enseignements est obligatoire et contrôlée.

Toute absence doit être justifiée sans retard fautif. Le cas d'absences répétées aux enseignements peut être sanctionné avec l'exclusion du programme.

L'étudiant.e qui n'a pas réussi tous les examens du programme avant le début du cinquième semestre depuis l'admission au programme ne peut plus poursuivre ses études au programme DUDF. En cas exceptionnel justifié, notamment en cas de maladie de longue durée, le chef du programme peut allonger le délai précédent.

a) Validation du premier semestre.

Chaque cours donne lieu à un examen écrit.

Le premier semestre est validé lorsque l'étudiant a obtenu la moyenne compensée des notes de :

- Introduction au droit coefficient 1
- Droit civil coefficient 1
- Droit constitutionnel coefficient 1

Si l'étudiant.e n'a pas obtenu 10 à la moyenne générale, il/elle conserve les notes au-dessus de la moyenne et il/elle est autorisé.e à se représenter dans les épreuves où il/elle n'a pas eu la moyenne.

b) Validation du deuxième semestre.

Le deuxième semestre est validé si l'étudiant.e a obtenu la moyenne compensée des notes de :

- Droit des obligations coefficient 1
- Droit commercial coefficient 1
- Droit des libertés coefficient 1
- Mémoire de fin de diplôme coefficient 2

Si tel est nécessaire, une session de rattrapage dans une matière est organisée, dès que les résultats d'examen en cette matière sont transmis. L'étudiant.e est autorisé.e à se présenter s'il/elle n'a pas obtenu une note suffisante à la première épreuve ou s'il/elle était absent.e à la première épreuve, à condition que cette absence soit justifiée par une preuve justificative, tel qu'un certificat médical. Un.e étudiant.e qui ne peut pas justifier son absence par une preuve justificative, tel qu'un certificat médical, ne peut pas se présenter à la session de rattrapage. Un.e tel.le étudiant.e doit plutôt de nouveau participer à l'enseignement de la matière concernée pendant l'année suivante et peut aussitôt après se présenter à l'examen dans cette matière.

Le mémoire de fin de diplôme est une dissertation de 10 à 20 pages portant sur un sujet choisi en accord avec un.e enseignant.e parmi les matières du Diplôme Universitaire de Droit Français (DUDF).

En cas d'échec dans l'un des semestres, le redoublement est imposé. L'étudiant.e dont l'échec n'est dû qu'à une matière peut passer dans le semestre supérieur et représente la matière concernée le semestre suivant.

À l'issue du deuxième semestre, lorsque l'étudiant.e a satisfait à toutes les obligations du contrôle des connaissances, le diplôme lui est délivré par l'Université Lumière Lyon 2, contresigné par l'Université Johann Wolfgang Goethe de Francfort.

Le mémoire peut être validé lorsque l'étudiant.e effectue un semestre à la Faculté de Droit et de Science Politique de l'Université Lumière Lyon 2, au titre du programme ERASMUS ou dans toute autre Université française à la condition d'être inscrit.e en Licence Droit et de la valider.
